

TOURCOING - COMMUNE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DPAJI\_2023\_0023 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/01/2023

Objet : Décision Convention d'occupation de locaux 27 rue de Strasbourg par l'Association RAIL 59

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Autres types de contrats

Date de télétransmission : 24/01/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI\_2023\_0023 - D\_cision Convention d\_occupation de locaux 27 rue de Strasbourg par l\_Association RAIL 59.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230124-DPAJI\_2023\_0023-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/01/2023



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DCPAJI\_D2023\_0023

**IMMEUBLE COMMUNAL SIS 27 RUE DE  
STRASBOURG A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION  
RAIL 59 TOURCOING**

### Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° DCPAJI\_AR2022\_088 du 26 septembre 2022 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'Association Rail 59 Tourcoing qui a souhaité bénéficier d'un local pour y tenir ses activités de modélisme ferroviaire ;

### **DECIDONS**

**ARTICLE 1** : De signer une convention avec l'Association Rail 59 Tourcoing faisant élection de siège social au 27 rue de Strasbourg à Tourcoing, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle d'une superficie de 105 m<sup>2</sup> sise 27 rue de Strasbourg à Tourcoing ; ce qui permettra à l'association Rail 59 Tourcoing de tenir ses activités.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2025. Elle pourra être dénoncée par l'association Rail 59 Tourcoing sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.  
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.  
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

**ARTICLE 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 5** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

24 JAN. 2023



Pour le Maire,  
Jean-Marie Vuylsteker  
Premier Adjoint Délégué aux Affaires  
Juridiques

Accusé Réception en Préfecture le :

24 JAN. 2023

Publié sur le site de la Ville le :

24 JAN. 2023